

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 6 juin 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 6 juin 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absente :

La conseillère Hélène Martin

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

2016-193TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 30 mai 2016

2016-194TM

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 30 mai 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR	le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 30 mai 2016 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 16 et 30 mai 2016 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 16 et 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

2016-195TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 16 et 30 mai 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1- Dérogation mineure pour la propriété située au 3941, rue Saint-Alphonse Nord

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-043 concernant l'immeuble situé au 3941, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 2,13 mètres la marge de recul avant du bâtiment principal et du bâtiment complémentaire attenante lorsque prescrite à 12 mètres;

2016-196TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-043, relativement au lot numéro 4 912 274 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 1180, 9e
Rue Nord

2016-197TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-045 concernant l'immeuble situé au 1180, 9^e Rue Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 9,1 mètres la largeur de l'accès à la propriété lorsque prescrite à 7,5 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-045, relativement au lot numéro 4 384 517 du cadastre du Québec soit acceptée, à la condition que le propriétaire relocalise le cèdre existant ou plante un nouveau cèdre sur sa propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 531,
chemin des Étangs

2016-198TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-048 concernant l'immeuble situé au 531, chemin des Étangs a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 9,1 mètres la marge de recul avant du bâtiment complémentaire isolé lorsque prescrite à 12 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-048, relativement aux lots numéros 4 602 095 et 5 607 313 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 845, rue
Flintkote

2016-199TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-049 concernant l'immeuble situé au 845, rue Flankote a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire sur un terrain dont la superficie ne répond pas aux exigences réglementaires;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-049, relativement au lot numéro 4 602 002 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 101, rue
Monfette Est

2016-200TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-016 concernant l'immeuble situé au 101, rue Monfette Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à augmenter à quatre le nombre d'accès à la propriété lorsque prescrit à deux;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 avril 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-016, relativement au lot numéro 4 383 006 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 590, rue
Saint-Alphonse Sud

2016-201TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-041 concernant un immeuble situé au 590, rue Saint-Alphonse Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 3,1 mètres dans la marge de recul latérale lorsque prescrite à 4 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 avril 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-041, relativement aux lots numéros 4 156 069 et 4 156 412 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-
Plan-projet de
rénovation au 105,
rue Notre-Dame Est

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-026 concernant la propriété située au 105, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à ajouter un clin d'aggloméré sur le côté droit du bâtiment principal, à la suite de la démolition du bâtiment adjacent;

ATTENDU QUE le mur serait ainsi partiellement recouvert et que la brique existante serait apparente sur la partie arrière du bâtiment;

ATTENDU la valeur patrimoniale exceptionnelle du bâtiment et la recommandation de conserver les éléments et les caractéristiques architecturaux qui sont intègres ou d'origine;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte en partie les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-026 soit accepté, conditionnellement à ce que le mur soit complètement recouvert de clin d'aggloméré de la même teinte que le mur de brique de la façade avant du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8-
Plan-projet
d'abattage d'arbre
au 556, rue Dubé

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-050 concernant la propriété située au 556, rue Dubé a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à abattre un tilleul malade et représentant un danger;

ATTENDU QUE l'arboriculteur mandaté par la Ville recommande l'abattage de l'arbre;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette

2016-203TM

demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-050 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9-
Plan-projet de
rénovation au 220,
rue Saint-Désiré

2016-204TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-051 concernant la propriété située au 220, rue Saint-Désiré a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer 6 fenêtres de deux types, certaines à guillotine et d'autres pleines sans carreau, ainsi qu'une porte pleine et en acier;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte en partie les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU la valeur patrimoniale moyenne du bâtiment et les caractéristiques architecturales de celui-ci;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-051 soit accepté, conditionnellement à l'ajout d'un ornement aux fenêtres qui leur donnera une apparence de fenêtres à guillotine avec carrelage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10-
Plan-projet
d'agrandissement
au 80, chemin
Auclair

2016-205TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-052 concernant la propriété située au 80, chemin Auclair a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à agrandir le bâtiment principal en cour avant de 3,4 mètres de profondeur par 4,4 mètres de largeur, recouvert du même clin de vinyle que la partie existante du bâtiment;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-052 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.11-
Plan-projet
d'abattage d'arbre
au 464, rue Carrette

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-053 concernant la propriété située au 464, rue Carrette a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à abattre un érable de Norvège en fin de vie en cour avant;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte en partie les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-053 soit accepté, à la condition qu'un nouvel arbre soit planté;

QU'il soit suggéré au propriétaire de planter le nouvel arbre ailleurs que sous les fils électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.12-
Plan-projet de
rénovation au 4265,
rue du Lac-Noir

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-056 concernant la propriété située au 4265, rue du Lac-Noir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à couvrir les façades principale et latérale gauche du bâtiment principal avec un clin de vinyle double 5 pouces, fini grain de bois;

ATTENDU QUE les autres murs seront couverts ultérieurement;

2016-206TM

2016-207TM

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-056 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.13-
Plan-projet de
rénovation au 1213,
rue Notre-Dame Est

2016-208TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-057 concernant la propriété située au 1213, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à transformer la véranda 3 saisons en aire habitable, chauffée et isolée et à remplacer les fenêtres;

ATTENDU QUE selon le plan-projet, les colonnes de maçonnerie seront conservées, que les fenêtres en plastique seront remplacées par de nouvelles fenêtres conventionnelles et que les bandeaux sous les fenêtres seront de fibrociment;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte en partie les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-057 soit accepté, à la condition de conserver l'arc de cercle dans la partie supérieure des fenêtres et d'installer un carrelage dans les fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.14-
Appui à une
demande à la
CPTAQ - lot n° 4
602 355 du cadastre
du Québec

ATTENDU QUE la société propriétaire du lot n° 4 602 355 du cadastre du Québec souhaite vendre, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture une parcelle de ce lot;

ATTENDU QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de l'immeuble ci-dessus mentionné;

2016-209TM

ATTENDU QUE la loi applicable stipule que toute demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit être accompagnée d'une recommandation de la Ville concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la loi;

ATTENDU QU'une installation septique est aménagée sur la parcelle du lot pour laquelle l'autorisation est demandée;

ATTENDU QUE cette installation septique dessert uniquement la résidence du demandeur, sise sur le terrain voisin et qu'il s'agit du seul endroit autour de la résidence où les caractéristiques du sol permettraient l'implantation d'un tel système;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'autre emplacement hors de la zone agricole qui réponde aux besoins du demandeur;

ATTENDU QU'une telle autorisation n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles du milieu, n'aurait aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu, ne porterait nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et ne générerait aucun effet d'entraînement;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, de lotir et d'aliéner une partie du lot n° 4 602 355 du cadastre du Québec, d'une superficie de 696,77 mètres carrés;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1- Octroi du contrat de service de coupe de foin
ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le service de coupe de foin pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Prix au km	Tarif horaire
Déneigement Nyl Carrier inc.	68,00 \$	75 \$

2016-210TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Déneigement Nyl Carrier inc.** les travaux de service de coupe de foin pour l'année 2016, au tarif de 68,00 \$ / kilomètre, pour une distance estimée à 91,67 kilomètres, ainsi que pour des travaux complémentaires estimés à 15 heures, à un taux horaire de 75 \$, le tout représentant des déboursés anticipés de 7 359,56 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Acquisition d'une
niveleuse usagée

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse usagée;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-211TM

Soumissionnaires	Prix
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	90 000 \$
3024407 Canada inc f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (1994)	115 000 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	120 000 \$ (non conforme)

ATTENDU l'analyse réalisée par le comité de sélection et le pointage accordé à chaque soumission pour les différents critères établis, dont le prix fait partie, étant donné l'utilisation d'un système facultatif de pondération des offres;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Déneigement Fontaine Gadbois inc.** la fourniture d'une niveleuse usagée de marque Volvo, modèle G-940 de l'année 2009, comportant plus ou moins 9 900 heures au compteur, au prix de 90 000\$, taxes en sus, le tout incluant les frais de livraison au garage municipal et payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
des travaux
d'installation de
pieds de pompe à la
Station d'épuration
de la Haute-
Bécancour

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de pieds de pompes à la Station d'épuration de la Haute-Bécancour;

ATTENDU l'offre de services de la société Hydro-Gestion inc. datée du 10 mai 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2016-212TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme Hydro-Gestion inc. les travaux d'installation de quatre (4) pieds de pompe à la Station d'épuration de la Haute-Bécancour, pour un montant de 14 320 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Acquisition d'un
fourgon
commercial allongé
neuf

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un fourgon commercial allongé neuf, 4 x 2, année 2016 ou 2017;

ATTENQUE QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Succès Ford inc.	33 825,00 \$
Bisson Chevrolet Buick GMC inc.	34 370,30 \$

2016-213TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 mai et du 6 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la fourniture d'un fourgon commercial allongé, neuf, 4 x 2, de l'année 2016, de marque Ford, de modèle Transit, soit confiée à **Succès Ford inc.** pour un montant de 33 825.00 \$, taxes en sus, payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1- ATTENDU l'article 3.01 de l'annexe « Brigadiers scolaires » de la convention
Poste de brigadier collective des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA);

2016-214TM ATTENDU la période d'essai concluante du salarié Richard Breton;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage en permanence monsieur Richard Breton au poste de brigadier au Service de la sûreté municipale, et ce, à compter du 9 mai 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Breton soient ceux décrits à l'annexe *Brigadiers scolaires* de la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Poste de préposé
aux
télécommunications

ATTENDU la période de probation complétée par la titulaire du poste de préposée aux télécommunications au Service de la sûreté municipale;

ATTENDU l'évaluation probante du directeur du service;

2016-215TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Marie-Phylip Cloutier soit nommée en permanence au poste de préposée aux télécommunications à temps partiel au Service de la sûreté municipale, et ce, à compter du 10 mai 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Cloutier soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Poste de conseiller
en communication

ATTENDU le processus de sélection pour combler un deuxième poste de conseiller en communication à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 25 avril et 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE madame Émilie Goulet soit embauchée au poste de conseillère en communication, classe 12, au Service de la direction générale, et ce, à compter du 20 mai 2016, le tout assorti d'une période de probation de six (6) mois;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Goulet soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Aide financière au
Musée
minéralogique et
minier de Thetford
Mines

ATTENDU QUE la Ville octroie annuellement une subvention de fonctionnement au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines afin de soutenir financièrement son développement;

ATTENDU QUE cette subvention permet au musée d'offrir chaque année à la population des expositions de qualité et diversifiées;

2016-217TM

ATTENDU QUE le musée poursuit ses efforts de mise en valeur du patrimoine minier et géologique de notre région et qu'il s'agit de la plus forte attraction touristique de la région;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le versement d'une subvention de fonctionnement au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines soit autorisé pour un montant totalisant 53 939,54 \$, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Autorisation de
signature -
Programme de
supplément au
loyer de l'OMH

2016-218TM

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé l'ajout de nouvelles unités au Programme supplément de loyer (le PSL);

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines pourra faire profiter certains ménages de ce programme, dans le cadre du projet pilote de la Coalition pour le développement du PSL en santé mentale en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la clientèle cible est celle ayant un profil d'itinérance;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé- SL1 relativement au projet pilote de la Coalition pour le développement du PSL en santé mentale en Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3-
Demande
d'approbation au
MAMOT - prix de
vente d'un
immeuble

2016-219TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le directeur du Service des ressources financières soit autorisé à déposer une demande au MAMOT afin de vendre l'immeuble sis au 1162-1168, rue du Parc à un prix inférieur au montant prescrit par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, mais supérieur à 250 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

20 - **LÉGISLATION**

20.1- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
Adoption du APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
premier projet de

règlement n° 2016-
111-Z

(compostage)

2016-220TM

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer l'usage « station de compostage » dans la zone 5021M soit adopté et que le numéro 2016-111-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 27 juin 2016 à 9 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
Adoption du APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
premier projet de

règlement n° 2016-
112-Z (zone
commerciale BL)

2016-221TM

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer une nouvelle zone commerciale en bordure du boulevard Frontenac Ouest, dans le secteur Black Lake soit adopté et que le numéro 2016-112-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 27 juin 2016 à 9 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
premier projet de
règlement n° 2016-
113-Z (augmenter
le nombre maximal
de logements)

2016-222TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de modifier le nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone 1002C soit adopté et que le numéro 2016-113-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 27 juin 2016 à 9 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
premier projet de
règlement n° 2016-
114-Z (agrandir la
zone 2932R)

2016-223TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2932R soit adopté et que le numéro 2016-114-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 27 juin 2016 à 9 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
premier projet de
règlement n° 2016-
115-Z (nouvel
usage et
entreposage
extérieur, rue
Jérémie)

2016-224TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Michel Verreault
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de permettre un nouvel usage dans la zone 4016I et d'y autoriser l'entreposage extérieur de type A soit adopté et que le numéro 2016-115-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 27 juin 2016 à 9 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
second projet de
règlement (projet
n° 2016-110-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller François Madore
le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 148*

2016-225TM

dans le but d'ajouter un nouvel usage dans la zone 2635C et de modifier les normes applicables aux stationnements ainsi qu'aux enseignes pour les habitations communautaires, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Adoption du
règlement n° 575
(Désignation de la
rue Denis)

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 575 et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 mai 2016;

2016-226TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 575 intitulé « **Règlement pour décréter l'ouverture et la désignation de la rue Denis** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption du
règlement n° 576
(Emprunt - sentiers
de vélo de
montagne)

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 576 et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 4 avril 2016;

2016-227TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 576 intitulé « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne, d'un bâtiment de services et d'un stationnement** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.9-
Emprunts
temporaires -
Règlements
d'emprunts n° 564,
565, 566, 567, 568,
569 et 570

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil contracte un emprunt temporaire pour les paiements totaux ou partiels des dépenses effectuées en vertu de chacun des règlements d'emprunts suivants auprès de la Caisse Desjardins de la région de Thetford;

2016-228TM

Règlement	Montant
564	1 984 000 \$
565	113 000 \$
566	109 000 \$
567	334 000 \$
568	2 429 000 \$
569	1 124 600 \$
570	94 900 \$

QUE ces emprunts soient remboursés lors du financement permanent de ces règlements d'emprunts;

QUE le trésorier ou l'assistante-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10-
Avis de motion
(2016-110-Z)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 148* dans le but d'ajouter un nouvel usage dans la zone 2635C et de modifier les normes applicables aux stationnements ainsi qu'aux enseignes pour les habitations communautaires.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Précisions concernant certains emplacements pour des dossiers d'urbanisme.
- 2) Formation du directeur du Service de la sécurité incendie.
- 3) Signalisation à l'intersection du chemin des Bois-Francis et de la rue Saint-Alphonse.
État de la chaussée sur la 9^e Rue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h58.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj